



Reprise par une autre association

Par **martin**, le **19/10/2010** à **15:08**

Bonjour, rnrnnotre association va se scinder en deux dans 2 mois, au 1er janvier 2011. La partie dont je suis membre, va être reprise par une autre association. En tant que Délégué du Personnel, c'est moi qui doit discuter avec la direction actuelle des modalités de scission. Je cherche a avoir le plus de renseignements possibles concernant les pièges à éviter, les questions à poser.... Le travail de 18 personnes est en jeu. Je vous remercie pour votre aide.